AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

220C1287
FR0000060121-FS0400

17 avril 2020

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

SAINT JEAN GROUPE

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 16 avril 2020, la société First Eagle Investment Management, LLC[1] (1345 Avenue of the Americas, New York, NY 10105-4300, Etats-Unis), agissant pour le compte de clients et de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en baisse, le 15 avril 2020, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société SAINT JEAN GROUPE[2] et détenir, pour le compte desdits clients et fonds, 113 253 actions SAINT JEAN GROUPE représentant autant de droits de vote, soit 3,37% du capital et 1,97% des droits de vote de cette société[3].

Ce franchissement de seuils résulte d'une cession d'actions SAINT JEAN GROUPE sur le marché.

[1] Contrôlée par les sociétés Corsair Capital LLC et The Blackstone Group L.P. La société First Eagle Investment Management, LLC déclare agir indépendamment des personnes qui la contrôlent, dans les conditions posées aux articles L. 233-9 II du code de commerce et 223-12 et 223-12-1 du règlement général.
[2] Anciennement dénommée SABETON.
[3] Sur la base d'un capital composé de 3 355 677 actions représentant 5 742 558 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.